Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

ORDONNANCE COLLECTIVE	**Cautérisation avec du nitrate d'argent en bâtonnet *(75% nitrate d'argent et 25% nitrate de potassium)***	**OCT-8**
Référence à un protocole : ☐ **oui** ☒ **non**	**Date de mise en vigueur :** Mai 2010	**Dates de révision :** Août 2010 Mai 2013

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance :
Infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : CLSC : ☒ Richmond ☒ Valcourt ☒ Windsor

Tous les secteurs Hébergement : ☒ Richmond ☒ Valcourt ☒ Windsor ☒ Urgence Windsor

Groupe de personnes visées ou situation clinique visée :

- Clientèle présentant une plaie chronique atone ou avec hypergranulation;
- Clientèle suivie pour utilisation de cryothérapie et présentant un saignement (*réf./ Protocole médical r/a cryothérapie)*.

Activités réservées s'adressant aux infirmières :

- Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et les traitements qui s'y attachent;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Indications et conditions d'initiation

- S'il s'agit d'une **plaie chronique**, dans la mesure du possible, elle doit avoir été évaluée par l'infirmière ressource en soins de plaies *(formée via le projet télé-santé en soins de plaies RUIS – Université de Sherbrooke)* :
  - Présence d'une plaie atone nécessitant une stimulation afin de poursuivre la cicatrisation.
- Présence dans le lit de la plaie d'hypergranulation : tissu de granulation surélevé au niveau épithélial, traitement de bourgeons sur une plaie;
- Cautérisation pour hémostase de peau ou de muqueuses *(réf./ protocole médical r/a cryothérapie)*.

Intentions thérapeutiques

- Arrêter un saignement mineur;
- Stimuler la cicatrisation d'une plaie devenue atone;
- Freiner le processus d'hypergranulation.

Contre-indications

- Condylomes sur les muqueuses génitales;
- Plaie localisée au visage et au cou;
- Brûlure ou plaie chirurgicale secondaire à une plastie : ceci nécessite une ordonnance médicale individuelle.

Limite / référence au médecin

Aucune à cette ordonnance collective.

Directives

- Réunir les fournitures de soins :
    a) Bâtonnets de nitrate d'argent;
    b) Fournitures de soins destinées au changement de pansement, si requis;
    c) Eau stérile;
    d) Gants.
- Mettre les gants;
- Enlever le pansement, nettoyer la plaie avec de l'eau stérile *(le NaCl annule l'effet de l'argent)* et assécher les tissus environnants *(si requis)*;
- Évaluer la région à traiter et identifier les tissus à cautériser;
- Appliquer le nitrate d'argent dans le lit de la plaie *(le nitrate d'argent doit être appliqué dans le lit de la plaie seulement s'il s'agit d'une plaie chronique)* ou sur la région à cautériser :
    a) Si la région présente peu d'exsudat, humecter l'extrémité du bâtonnet avec de l'eau stérile;
    b) Rouler le bâtonnet sur les tissus à cautériser. Au contact de la plaie, les tissus cautérisés deviennent rapidement grisâtres et une sensation de brûlure peut être ressentie par l'usager;
    c) Effectuer une seule application *(rouler le bâtonnet seulement une fois)*. Utiliser au maximum 2 bâtonnets. Le contact avec la peau environnante produira des taches brunâtres temporaires.
- Poursuivre la réfection du pansement tel que notée au plan de soins et de traitements infirmiers, si requis;
- Noter au dossier :
    - L'évaluation de la région traitée et la quantité de tissu cautérisé *(en pourcentage « % » selon la dimension de la plaie, s'il s'agit d'une plaie)*;
    - Le traitement avec le nitrate d'argent;
    - Le type de pansement utilisé;
    - Les réactions de l'usager.

Référence

Méthodes de soins infirmiers informatisées, AQESSS.

Sources

- AQESS, Application de nitrate d'argent, visite sur site Internet 2009-04-23.
- Cadre de référence en soins de plaies chroniques, CHUS, 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

	Nom	Titre	Date
Rédigé par	Marielle Lehoux-Brisson	Directrice des soins infirmiers	Août 2009
Personnes consultées	Joanne Roy	Conseillère clinique, services de santé courants	Août 2009
	Daniel Boislard	Chef d'administration de programmes services généraux	Août 2009
	Dre Carine Paquet	Médecin services généraux	Août 2009

INSTANCES CONSULTÉES

☒ **CECII**	☐ **CMDP**	☒ **Comité exécutif du CMDP**
☒ **CIIA**	☐ **CECM**	☐ **Autres (Préciser) :** **DSP**

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par : Signature :	
Titre : Président du CMDP	Date
Signature :	
Titre : Directrice des soins infirmiers	Date

PROCESSUS DE RÉVISION

	Nom	Titre	Date
Révisé par	Marielle Lehoux-Brisson	Directrice des soins infirmiers	Août 2010
Personnes consultées	Stéphanie Goulet	Conseillère clinique SAD	Août 2010

Août 2009, rév. Août 2010